INSEAMMM

RAPPORT DE PRÉSENTATION COMPTE ADMINISTRATIF

Réalisation de l'exercice 2020



Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée

INSEAMM CA 19/03/2021 Délibération n°DELIB_04_FI_21_03_19_CPTE_ADM_2020_PJ2

1	Int	roduct	tion	2
	1.1	LE C	ADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	2
	1.2	LE C	ADRE BUDGÉTAIRE	3
	1.3	ÉLÉI	MENTS DE CONTEXTE	3
2	Со	mpte a	administratif 2020	5
	2.1	Synt	hèse des résultats	5
	2.2	Indi	cateurs financiers	6
3	Str	ucture	e et analyse du compte administratif en mouvements réels – Recettes et Dépenses	8
	3.1	Stru	cture et évolution de la section de fonctionnement	8
	3.1	l. 1	Taux de réalisation du budget 2020 de la section fonctionnement	8
	3.1	L.2	Les recettes réelles de fonctionnement (10 635 k€)	8
	;	3.1.2.1	Les dotations, subventions et participations (10 223 k€)	9
	;	3.1.2.2	Les autres recettes de fonctionnement (412 k€)	. 13
	;	3.1.2.3	La comparaison des réalisations par rapport aux exercices précédents	. 16
	3.1	L.3	Les dépenses réelles de fonctionnement	. 19
	;	3.1.3.1	Les charges de personnel et frais assimilés (6 070 k€)	. 19
	;	3.1.3.2	Les autres charges (799 k€)	. 23
	;	3.1.3.3	La comparaison des réalisations par rapport aux exercices antérieurs	. 28
	3.2	Stru	cture et évolution de la section investissement	. 29
	3.2	2.1	Taux de réalisation de la section investissement	. 29
	3.2	2.2	Les recettes réelles d'investissement	. 29
	3.2	2.3	Les dépenses réelles d'investissement	. 29
	3.2	2.4	L'inventaire des biens Entrée 2020	. 31
	3.2	2.5	Le programme d'investissement et son financement	. 32

1 Introduction

1.1 LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de l'établissement. Le vote du compte administratif est prévu en même temps que celui du budget supplémentaire, ce qui permet d'intégrer les résultats 2020 au budget 2021. Le compte administratif est donc un document de synthèse établi par l'ordonnateur, présenté au Conseil d'Administration et voté par celui-ci au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le comptable public du compte de gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance.

Nous vous rappelons que le vote du compte administratif a pour objectif de valider la bonne exécution de l'exercice écoulé, conformément à vos décisions et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu d'exécution est le bilan financier de l'exercice écoulé. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées dans ce document, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

L'ensemble des comptes fait l'objet d'un examen, qu'il s'agisse des opérations réelles entrainant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat à l'image des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple.

À l'instar du budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de l'établissement
- La section d'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré en Recettes / Dépenses, le compte administratif, qui synthétise les réalisations budgétaires, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant : « Une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe

au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Le présent rapport a pour finalité de présenter les principales informations et évolutions du compte administratif 2020.

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le président de l'assemblée délibérante présente le CA, mais il ne peut pas présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle le compte est présenté, ni participer au vote du compte administratif. La présence de l'exécutif lors du vote l'entache d'illégalité (*CE 189 nov. 1931, LECLERT et LEPAGE*).

1.2 LE CADRE BUDGÉTAIRE

L'instruction budgétaire et comptable qui s'applique à l'INSEAMM est la M14 (instruction applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif). La comptabilité publique suit les principes posés par le plan comptable général applicable au secteur privé : comptabilité en droits constatés, en partie double (correspondance entre les ressources et leurs emplois). Pour les dépenses comme pour les recettes, elle distingue les opérations de fonctionnement (produits et charges) de l'organisme de ses opérations d'investissements.

En outre, les réalisations budgétaires sont classées par nomenclature fonctionnelle permettant de faire apparaître par activité, les dépenses et les recettes d'une commune. La nomenclature fonctionnelle permet de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget de l'établissement. Les nomenclatures utilisées par l'INSEAMM sont à ce jour : 020 – Administration Générale de la Collectivité, 23 – Enseignement Supérieur, 24 – Formation Continue et 311 – Expression Musicale, Lyrique et Chorégraphique.

Enfin, l'INSEAMM renforce une gestion de sa comptabilité sur le volet analytique, ce qui permettra pour les exercices futurs d'identifier et de valoriser les coûts de fonctionnement de l'établissement ainsi que ses différentes activités.

1.3 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Les accords visant à l'harmonisation en Europe de l'enseignement supérieur et de la recherche (« Accords de Bologne ») ont eu pour conséquence que seuls les établissements dotés de la personnalité morale ont la possibilité de délivrer des diplômes nationaux donnant grade universitaire. L'école supérieure des beaux-arts de Marseille, service municipal exploité en régie, s'est alors transformée, à l'initiative de la Ville en un établissement public de coopération culturelle (EPCC) (Arrêté préfectoral du 14 février 2011 portant création de l'établissement Public de Coopération Culturelle « École Supérieure d'Art de Marseille – Méditerranée »).

Le 8 Avril 2019, 8 ans après la création de l'EPCC, le Maire de Marseille Jean-Claude GAUDIN a fait connaître à la Présidente de l'EPCC Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES sa volonté de voir le Conservatoire National à Rayonnement Régional de Marseille (CNRR) « Pierre Barbizet », établissement d'enseignement de la Musique et de l'Art Dramatique, constitué en service municipal, rejoindre juridiquement l'école supérieure d'art et de design au sein d'un même établissement public. L'objectif étant de constituer un pôle structurant d'enseignement artistique, ayant pour vocation de proposer une offre complète et transdisciplinaire d'enseignement artistique (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) allant de l'initial jusqu'au supérieur. Le transfert des activités du Conservatoire à l'EPCC a donné lieu à une délibération du Conseil Municipal du **25 novembre 2019**.

Suite aux votes des assemblées portant avis favorable à la modification des statuts de l'EPCC (Conseil d'Administration de l'INSEAMM du 9 Septembre 2019 et Conseil Municipal Ville de Marseille du 25/11/2019) les statuts de l'EPCC ont été modifiés par **Arrêté préfectoral du 19 Février 2020**, avec pour conséquence notamment l'élargissement de ses activités et la modification du nom de la structure (« Institut National Supérieur d'Enseignement Artistique Marseille Méditerranée »).

Au cours de cette période, la Ville de Marseille a diligenté une étude financière afin d'évaluer les coûts de transfert des activités Conservatoire à l'EPCC. Cette étude, réalisée par le cabinet d'audit Finance Consult, et remise à la Ville le 29 Octobre 2019, a notamment eu pour objectif de déterminer les coûts de l'activité Conservatoire (années antérieures et celles à venir avec mise à niveau des services) ainsi que les coûts supplémentaires pour l'EPCC du fait de l'élargissement de ses activités. Le transfert des activités CNRR à l'EPCC avec mise à niveau des effectifs enseignants a été évalué à 9.7M€ en 2020 et 11,2M€ à horizon 2021.

Afin de permettre à l'INSEAMM de constituer les moyens humains et matériels nécessaires à son fonctionnement, la Ville de Marseille et l'INSEAMM ont signé une convention de gestion d'un an, effective jusqu'au 12 Juin 2021, permettant de transférer progressivement les charges de gestion de cette nouvelle activité (personnel, entretien des bâtiments, activités d'enseignement...). Cette convention donne lieu au remboursement, de l'EPCC à la Ville, des charges supportées par cette dernière durant cette période transitoire ainsi qu'au reversement par la ville à l'INSEAMM des recettes de fonctionnement tirées de l'activité CNRR (Recettes d'inscription, subventions...). Compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19, le transfert du personnel (intégration du personnel enseignant et mise à disposition du personnel administratif et technique) fixée à l'origine le 1er Septembre, a été reportée au 1er janvier 2021. Au titre de l'exercice 2020, l'INSEAMM a perçu une contribution de la ville de Marseille d'un montant de 4 055 000 €. Par avenant à la convention financière, l'INSEAMM s'est engagé à rembourser à la ville de Marseille la quote-part de la subvention non utilisée. En contrepartie, la ville de Marseille devra reverser à l'EPCC la part des recettes d'inscriptions perçues à compter du mois d'Août. Le montant des dépenses engagées par l'INSEAMM en 2020 pour les activités Conservatoire s'élèvent à 421 738.35 €. Le montant des recettes perçues par la Ville de Marseille sur la même période est de 15 309 €. Le montant du remboursement pour l'exercice 2020 s'élève donc à 3 633 261.65 €, chiffre à mettre en lumière avec le résultat de fonctionnement 2020 de 3 497 336.67 €.

2 Compte administratif 2020

2.1 Synthèse des résultats

Par section et tous budgets confondus, les grandes masses du compte administratif 2020 se présentent, en mouvements budgétaires, en prévisions et réalisations comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté	88 436,87		- 88 436,87
Prévisions 2020	10 860 757,21	10 949 194,08	
Réalisations 2020	7 049 236,95	10 635 010,49	3 585 773,54
Taux de réalisation	65%	97%	
Résultat de la section de fonctionnement excécution 2020			3 497 336,67
Reste à réaliser			-
Excédent de la section de fonctionnement clôture 2020			3 497 336,67
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté		580 352,40	580 352,40
Prévisions 2020	767 352,40	187 000,00	
Réalisations 2020	126 156,41	180 007,26	53 850,85
Taux de réalisation	16%	96%	
Résultat de la section d'investissement excécution 2020			634 203,25
Reste à réaliser	82 879,78		- 82 879,78
Excédent de la section d'investissement clôture 2020			551 323,47
TOTAL DES SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Excédent antérieur reporté	88 436,87	580 352,40	491 915,53
Prévisions 2020	11 628 109,61	11 136 194,08	
Réalisations 2020	7 175 393,36	10 815 017,75	3 639 624,39
Taux de réalisation	62%	97%	
Résultat excécution 2020			4 131 539,92
Reste à réaliser	82 879,78		- 82 879,78
Résultat clôture 2020			4 048 660,14

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par l'établissement entre 1er Janvier et le 31 Décembre 2020.

Résultat :

Le résultat de fonctionnement 2020 est excédentaire et s'établit à : **3 497 336,67 €.** Le résultat d'investissement 2020 est excédentaire et s'élève à : **551 323,47 €.**

Le résultat brut toutes sections confondues est de 4 048 660,14 €.

Il convient de préciser que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le receveur municipal.

Il est proposé de reprendre au budget 2021 la totalité de l'excédent 2020 constaté en section de fonctionnement d'un montant de 3 497 336,67 €. Ce résultat permettra de financer le remboursement

de la contribution à la Ville de 3 633 261.65 € soit un déficit réel pour l'INSEAMM de **135 924.98** € (déficit de 88 436.87 € sur l'exercice 2019).

L'excédent d'investissement 2020 de **551 323,47 €** sera repris dans son intégralité en recettes d'investissement du budget 2021 au chapitre 001.

2.2 Indicateurs financiers

Évolution de la situation financière

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BUDGET FONCTIONNEMENT : CREDITS OUVERTS (BP+DM+RAR N-1)	6 275 000	6 980 713	6 897 544	6 512 357	6 423 395	6 429 500	6 515 918	6 794 301	10 860 757
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (DEDUCT. ATTENUATION DE CHARGES)	5 469 974	6 415 522	6 411 900	6 013 622	6 248 477	6 201 782	6 559 258	6 477 626	10 563 890
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (- ATTENUATION CHARGES)	4 922 261	5 632 391	6 213 634	6 338 536	6 303 372	6 204 830	6 443 238	6 628 335	6 978 116
RESULTAT DE l'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	547 713	783 131	198 265	- 324 913	- 54 895	- 3 048	116 019	- 150 708	3 585 774
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (EBF)	735 338	951 576	414 128	- 93 574	128 789	161 956	320 994	84 231	3 836 132
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF/IAF) BRUTE OU EPARGNE BRUTE	655 104	887 184	344 104	- 162 720	68 294	135 896	225 355	- 14 729	3 765 781
FINANCEMENT DISPONIBLE (CAF + SUBV. INVESTISS.)	655 104	887 184	344 104	- 162 720	425 294	135 896	229 355	27 016	3 765 781

Excédent brut de fonctionnement (EBF ou Épargne de gestion)

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors frais d'intérêts liés à la dette.

L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision – comptes 70 à 75 moins les comptes 60 à 65.

Mode de calcul EBF :

Epargne de gestion = Recettes de fonctionnement (comptes 70 à 75) — Dépenses de fonctionnement (comptes 60 à 65)

<u>Capacité d'autofinancement (CAF) :</u>

La capacité d'autofinancement (CAF ou épargne nette) mesure la capacité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette.

Mode de calcul CAF:

Résultat de l'exercice

- + Dotation aux amortissements / provisions
- Reprise sur amortissements / provisions
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (article 777) = Amortissement des subventions d'investissement.

3 Structure et analyse du compte administratif en mouvements réels – Recettes et Dépenses

3.1 Structure et évolution de la section de fonctionnement

3.1.1 Taux de réalisation du budget 2020 de la section fonctionnement

Étiquettes de lignes	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
RECETTES	10 949 194,08	10 635 010,49	97%	314 183,59
013 - Atténuations de charges	57 237,50	71 120,73	124%	- 13 883,23
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 500,00	278 466,50	64%	159 033,50
73 - Impôts et taxes	2 000,00	1 664,57	83%	335,43
74 - Dotations, subventions et participations	10 377 140,58	10 223 332,36	99%	153 808,22
75 - Autres produits de gestion courante	73 816,00	59 342,33	80%	14 473,67
77 - Produits exceptionnels	1 500,00	1 084,00	72%	416,00
DEPENSES	10 949 194,08	7 137 673,82	65%	3 811 520,26
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	88 436,87	88 436,87	100%	-
011 - Charges à caractère général	3 762 211,93	717 218,87	19%	3 044 993,06
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 782 986,88	6 069 762,77	89%	713 224,11
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	-		-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 000,00	180 007,26	96%	6 992,74
65 - Autres charges de gestion courante	15 040,00	10 812,53	72%	4 227,47
67 - Charges exceptionnelles	113 518,40	71 435,52	63%	42 082,88

3.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement (10 635 k€)

Les recettes sont essentiellement constituées des contributions de la ville de Marseille et de l'État (Ministère de la Culture / DRAC), de subventions sur projet des partenaires publics ainsi que des recettes directes (droits d'inscription).

L'établissement dépend largement de ses ressources institutionnelles (96%).

RECETTES	Réalisé	Taux Répartition
013 - Atténuations de charges	71 120,73	1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	278 466,50	3%
73 - Impôts et taxes	1 664,57	0%
74 - Dotations, subventions et participations	10 223 332,36	96%
75 - Autres produits de gestion courante	59 342,33	1%
77 - Produits exceptionnels	1 084,00	0%
Total général	10 635 010,49	100%

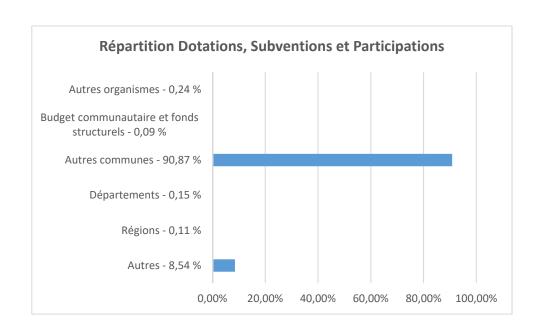
Les recettes réelles de fonctionnement, hors atténuations de charges **(71 120,73€)** s'élèvent à **10 563 889,76€**, contre 6 477 626,74€ en 2019. Soit une progression de 63% liée, notamment, à la dotation supplémentaire attribuée suite au transfert de gestion du Conservatoire.

3.1.2.1 Les dotations, subventions et participations (10 223 k€)

Les dotations, subventions et participations perçues en 2020 s'élèvent à 10 223 332.36 €, ce qui représente 96% du montant total des recettes.

Répartition:

N_Compte	Libellé_Compte	Réalisé	%
74718	Autres - 8,54 %	873 339,00	8,54%
7472	Régions - 0,11 %	11 000,00	0,11%
7473	Départements - 0,15 %	15 000,00	0,15%
74748	Autres communes - 90,87 %	9 290 000,00	90,87%
7477	Budget communautaire et fonds structurels - 0,09 %	8 953,00	0,09%
7478	Autres organismes - 0,24 %	25 040,36	0,24%
		10 223 332,36	



CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS = 10 223 332,36 €

<u>Article 74718 – Autres = 873 339,00 €. (Préfecture)</u>

Ce compte regroupe l'ensemble des subventions et contributions allouées par l'Etat (Ministère de la Culture / DRAC). Les subventions allouées en 2020 sont les suivantes :

Objet	Budget 2020 (Recettes Constatées d'avances)	Montant alloué 2020	CA 2020
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Aide à la mobilité internationale des étudiants de</u> <u>l'Ecole des Beaux-Arts</u>	21 000,00		21 000,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Structuration des partenariats (Ecole du Sud)</u>	16 739,00		16 739,00
Contribution du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l' <u>Enseignement supérieur des Beaux-Arts</u>		673 600,00	673 600,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Programme d'accessibilité pour les étudiants sourds PISOURD</u>		10 000,00	10 000,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Ateliers publics empêchés conduits par l'Ecole des</u> <u>Beaux-Arts</u>		10 000,00	10 000,00
Subvention <u>programme de résidence "White Mountain College"</u> conduit par l'Ecole des Beaux-Arts (appel à projet "Rouvrir le Monde")		6 000,00	6 000,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) projets d'action culturelle et d'intervention en milieu scolaire conduits par le Conservatoire Pierre Barbizet		110 000,00	110 000,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Aide à la mobilité internationale des étudiants de</u> <u>l'Ecole des Beaux-Arts</u>		21 000,00	21 000,00
Subv. du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles) <u>Programme Monitorat - Tutorat Ecole des Beaux-Arts</u>		5 000,00	5 000,00
TOTAL	37 739,00	835 600,00	873 339,00

Article 7472 - Régions = 11 000,00 €

Ce compte regroupe l'ensemble des subventions allouées par la Région. Les subventions allouées en 2020 sont les suivantes :

→ Soutien financier dans le cadre de la manifestation Biennale Manifesta 2020, pour 11 000,00€

Article 7473 - Départements = 15 000,00 €

Ce compte regroupe l'ensemble des subventions allouées par le Département. Les subventions allouées en 2020 sont les suivantes :

→Subvention de fonctionnement dans le cadre du programme PISOURD, pour 15 000,00 €

Article 74748 – Autres Communes = 9 290 000,00 €

Ce compte enregistre la contribution financière de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'EPCC:

Budget supplémentaire 2020 ville de Marseille de 4 055 000€ pour le Conservatoire.

Objet	Montant
CONTRIBUTION FINANCIERE VILLE 2020 - 1ER ACOMPTE - DELIBERATION 25/11/19 N°19-34917-DAC	3 000 000,00
CONTRIBUTION FINANCIERE VILLE - ELARGISSEMENT ACTIVITES EPCC PRORATA - DELIB CONS MUNICIPAL 27-01-20	4 055 000,00
CONTRIBUTION FINANCIERE 2ND ACOMPTE SUR SUBVENTION GLOBALE DE 5 235 000E	872 500,00
CONTRIBUTION FINANCIERE VILLE DE MARSEILLE - BEAUX-ARTS SOLDE 2020 DEDUCTION ACOMPTE JUILLET 2020	1 362 500,00
Total général	9 290 000,00

7477 – Budget Communautaire = 8 953,00 €

Ce compte enregistre les subventions allouées par les organismes européens visant à financer la mobilité internationale des étudiants (ERASMUS).

Les sommes allouées en 2020 ont été les suivantes :

Objet	Recettes Constatées d'Avances 2019	Montant alloués	CA 2020	Budget 2021
Subvention Mobilité Enseignement Supérieur de l'Agence Erasmus + période du 01/06/2019 au 30/09/2020 Acompte 80%	5 627,20		5 627,20	
Subvention Mobilité Enseignement Supérieur de l'Agence Erasmus + période du 01/06/2018 au 30/09/2019 Solde		3 325,80	3 325,80	
Subvention Mobilité Enseignement Supérieur de l'Agence Erasmus + période du 01/06/20 au 30/09/21 Acompte 80%		32 236,80		32 236,80
TOTAL	5 627,20	35 562,60	8 953,00	32 236,80

7478 – Autres organismes = 25 040,36 €

Les autres participations financières perçues par l'établissement sur l'exercice 2020 sont les suivantes :

Organismes	Objet	Montant
Association FONDATION D'ENTREPRISE MARC DE LACHARRIERE - CULTURE ET DIVERSIT	PARTICIPATION ORGANISATION PROGRAMME EGALITE DES CHANCES EN ECOLE D'ART ET DE DESIGN 2020	3 450,00
Etablissement CROUS AIX-MARSEILLE AVIGNON	REVERSEMENT CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - ANNEE 2019-2020 BASE 355 SOLDE	9 934,44
Etablissement CROUS AIX-MARSEILLE AVIGNON	REVERSEMENT CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - ANNEE 2019-2020 BASE 355 1ER ACOMPTE	3 530,00
Etablissement ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DESIGN LE HAVRE-ROUEN	PARTICIPATION FINANCIERE PROGRAMME DE RECHERCHE RESEAU PEINTURE - ORG. WS RAZZLE DAZZLE	1 500,00
Ecole CENTRALE MARSEILLE	PARTICIPATION MISE EN OEUVRE ATELIERS PRATIQUES EN AMATEURS - 1ER TRIMESTRE 20-21 REMB REMUN INTERV	6 625,92
Total général		25 040,36

Focus Recettes CVEC:

Dans le cadre du Plan Étudiant lancé par le gouvernement en Octobre 2017, la <u>loi N°2018-166 du 8 Mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants</u> a instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sport des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention, notamment en fonction des orientations prioritaires fixées chaque année par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ils sont destinés à contribuer, d'une manière générale, à l'amélioration de la vie étudiante et de campus.

La contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur. Sont exonérés du versement de cette contribution, les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants. Sont également exonérés, les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire. Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription.

Le montant s'élève à 91 € au titre de l'année universitaire 2019-2020 acquitté auprès du CROUS. Le produit final de la contribution versé aux établissements publics d'enseignement artistique relevant du ministère de la culture est de 37.92 € par étudiant inscrit en formation initiale pour l'année 2019-2020 (38.36 € en 2018-2019). L'INSEAMM a donc perçu à ce titre la somme de 13 464.44 € en 2020, ressources qui notamment permis de financer des actions dans le domaine de la santé (Médecine préventive), dans le domaine social (bourse d'aide d'urgence) et dans l'animation de la vie étudiante.

3.1.2.2 Les autres recettes de fonctionnement (412 k€)

Les autres recettes de fonctionnement représentent 4 % du montant total des recettes, soit 411 678,13€, qui se répartissent ainsi :

- CHAPITRE 013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES = 71 120.73 € (0,67%)
- CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES = 278 466,50 € (2,62%)
- CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES = 1 664,57 € (0,02%)
- CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE = 59 342,33 € (0,56%)
- CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS = 1 084,00 € (0,01%)

CHAPITRE 013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES = 71 120.73 € (0,67%)

Article 619 - Rabais, Remises et Ristournes obtenus sur services extérieurs) = 959,38 €

Cet article enregistre les avoirs et remises de fournisseurs pour des dépenses trop versées dont les réalisations sont variable d'un exercice à l'autre.

Article 6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel = 69 225,53 €

Cet article enregistre :

- Les atténuations de charges pour les prestations d'abonnement à la carte RTM donnant lieu à une participation employeur de 50%. Les atténuations de charges à ce titre s'élèvent à 9 951,91 €.
- Les remboursements des précomptes cotisations retraites CNRACL pour la part salariale pour les agents en détachement par les structures d'accueil. Ce montant s'élève à 2 952,36 €.
- Les remboursements des précomptes cotisations retraites CNRACL pour la part patronale pour les agents en détachement par les structures d'accueil. Ce montant s'élève à 8 152,20 €.
- Les remboursement d'excédents de versement de cotisations retraite CNRACL, pour un montant total de 17 372,80 €.
- Les indemnités journalières versées par SOFAXIS dans le cadre du contrat Risques Statutaires pour le personnel titulaire qui s'élèvent à 38 948.46 € pour la part accident ou maladie imputable au service.
- -L'indemnisation pour un arrêt de travail de l'établissement SMA MUTUELLE ASSURANCE dans le cadre d'un arrêt de travail pour 132,00 €.

<u>Article 6459 – Remboursement sur charges de Sécurité Sociale = 935,82 €</u>

Il s'agit ici du versement des indemnités journalières par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour les agents non titulaires en maladie.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES = 278 466,50 € (2,62%)

<u>Article 7067 – Redevances et droits des services périscolaires d'enseignement- Montant total =</u> 278 466,50 €

Détail des recettes au 7067

Part des Recettes perçues en Régie = 278 466,50 €

- (+) Recettes Constatées d'Avances en 2019 = + 118 627,50€
- (-) Réduction sur recettes constatées d'avances en 2019 (Remb. Frais étudiants boursiers) = 2 700,00 €
- (+) Recettes perçues en 2020 = + 256 152,64 €
- (-) Réduction sur recettes 2020 (Remb. Frais étudiants boursiers / trop perçus divers) = 10 489,95 €
- (+) Recettes recouvrement à titre individuel = + 13 576,86
- (-) Réduction titre individuel 2020 = 335,00
- (-) Transfert des recettes constatées d'avances en 2020 affectées à l'exercice 2021 = 96 365,55€

TOTAL = 278 466,50 € €

Détail :

	AT. PUBLICS	DROITS INSCRIPTIONS FORM INITIALE	CLASSE PREPA	PARTICIPATION FOURNITURES	CONCOURS D'ENTREE	COMMISSION EQUIVALENCE	TOTAL
RECETTES CONSTATEES D'AVANCES 2019	27,50	118 600,00					118 627,50
REDUCTION SUR RECETTES CONSTATEES D'AVANCES 2019 (Remb. Frais 2019)		- 2 700,00					- 2 700,00
SS TT RECETTES PERCUES EN REGIE EN 2020	79 438,06	138 160,20	14 015,00	3 189,38	15 400,00	5 950,00	256 152,64
REDUCTION RECETTES 2020 (REMB. FRAIS ETUDIANTS: Désistements, boursiers)	- 3 573,75	- 6 900,00	-	- 16,20	-	1	- 10 489,95
TOTAL RECETTES EN REGIE 2020	75 864,31	131 260,20	14 015,00	3 173,18	15 400,00	5 950,00	245 662,69
TOTAL TITRE INDIVIDUEL RECOUVREMENT (impayés)	6 776,86	5 800,00	700,00		200,00	100,00	13 576,86
TOTAL RECETTES 7067 EXERCICE 2020 (av. réduction)	86 242,42	262 560,20	14 715,00	3 189,38	15 600,00	6 050,00	388 357,00
Annul Titre Individuel 2020 (Réduction)	- 235,00	- 100,00					- 335,00
REDUCTION RECETTES CONSTATEES D'AVANCES 2020 PART 2021	- 3 378,75	- 87 173,47	- 5 813,33				- 96 365,55
TOTAL REDUCTION RECETTES 7067	- 7 187,50	- 96 873,47	- 5 813,33	- 16,20	-	-	- 109 890,50
TOTAL	79 054,92	165 686,73	8 901,67	3 173,18	15 600,00	6 050,00	278 466,50

CHAPITRE 73 - IMPÔTS ET TAXES = 1 664,57 €

Article 7388 - Autres Taxes Diverses = 1 664,57 €

Cet article enregistre le produit des recettes de la taxe d'apprentissage (participations de sociétés).

Détail:

SOCIETES DONATRICES	Montant
YADLE	12,00
HYPERCODE	39,00
LA ZOUZE CIE CHRISTOPHE HALEB	59,00
CA SYSTEM SARL	72,00
MEDIACALL SAS	68,00
A6 TELECOM France	536,00
SKYWEB	300,00
MINTAIX	93,00
MAONIA SARL	52,79
SARLU AUTOMATISMES ET MULTI-SERVICE ASCENSEUR (AMS)	136,00
SAS KAN IMMOBILIERE	76,00
GERSTAECKER MARSEILLE LE GEANT DES BEAUX-ARTS	124,00
ASSOCIATION LA COMPAGNIE NINE SPIRIT	78,78
MARSEILLE Objectif Danse	18,00
TOTAL	1664,57

Ces recettes ont permis de financer les acquisitions suivantes :

DESIGNATION	Montant
TOUR POITIER ATELIER TERRE	1 316,40
ENREGISTREUR PORTABLE ATELIER SON	647,80

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE = 59 342,33 € (0,56%)

Article 752 - Revenus des immeubles = 340,25 €

Ce compte enregistre les redevances d'occupation temporaire des locaux :

Il s'agit d'une régularisation de la Redevance annuelle d'occupation temporaire du domaine Exploitation de la Cafétéria par l'association LES JNOUN pour l'année 2017 pour un montant de 340,25 €.

Article 7588 – Autres produits divers de gestion courante = 59 002, 08 €

Ce compte enregistre :

- Les écritures de paie :

- Les atténuations de charges pour la commande des tickets restaurant (remboursement de la part salariale) = 58 138,84 €
- o Les écritures d'équilibre pour la mise en œuvre du prélèvement à la source = 1,64 €
- Les régularisations comptables :
 - o Remboursement d'une bourse d'aide à la mobilité (échange ERASMUS) = 861,60 €

CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS = 1 084,00 € (0,01%)

Article 773 - Mandats annulés (sur exercice antérieurs) = 1 084,00 €

Ce compte enregistre en 2020 le remboursement de bourse « Mobilité étudiant ».

3.1.2.3 La comparaison des réalisations par rapport aux exercices précédents

En montant

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EVOLUTION SUR 5 ANS	2016	2017	2018	2019	2020	% évolution 2016/2020
013 - Atténuations de charges	16 185,62	11 351,22	17 369,14	54 090,14	71 120,73	339%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	317 117,86	240 832,20	423 248,42	301 670,03	278 466,50	-12%
73 - Impôts et taxes	23 173,10	22 653,93	11 190,10	14 908,00	1 664,57	-93%
74 - Dotations, subventions et participations	5 793 184,05	5 826 741,80	6 004 905,60	6 070 315,92	10 223 332,36	76%
Total général	6 264 663,33	6 213 133,80	6 576 627,55	6 531 716,88	10 635 010,49	70%

L'analyse de l'évolution sur les 5 exercices précédents (de 2016 à 2020) donne lieu aux remarques suivantes :

• RESSOURCES PROPRES DE L'ÉTABLISSEMENT :

De manière générale, il est noté une diminution des recettes issues des ressources propres de l'établissement, que sont les droits d'inscription et la taxe d'apprentissage.

<u>Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :</u>

Diminution des recettes issues pour l'essentiel des redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement de 12 % entre 2016 et 2020. Entre 2019 et 2020, la baisse de recettes est de 8 %. Une première explication à cette baisse est liée aux nombres d'étudiants inscrits en formation initiale. 391 étudiants inscrits en formation initiale en 2015-2016, 384 en 2016-2017, 360 en 2017, 343 en 2018, 336 en 2019. En outre, l'INSEAMM a instauré à compter de l'année universitaire une commission de solidarité permettant d'appliquer des réductions tarifaires aux étudiants en grande difficulté financière : 10 900 € de réduction tarifaire en 2018-2019, 14 900 € en 2019-2020, 20 300 € en 2020-

2021. Enfin, avec la crise sanitaire, l'INSEAMM a accusé une baisse drastique du nombre de ses inscrits aux ateliers de pratiques amateurs évaluée à 50 000 € en 2020 (réduction tarifaire de 75% au semestre de Février 2020, baisse des inscrits à la rentrée de septembre 2020).

Focus Évolution des Recettes brutes (*)

(*) Evolution des recettes annuelles produits des services perçues en régie de recettes (AVANT écritures de contre-passation / Annulation de recettes pour remboursement et HORS titre de recette individuel) :

En€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Formation Initiale	104 230,00	144 670,00	143 349,00	154 857,00	193 798,00	196 927,00	215 941,50	177 100,00	262 560,20
Ateliers Publics	86 322,00	82 530,00	86 380,00	89 570,00	91 867,00	100 651,00	107 967,50	42 340,00	86 242,42
Concours d'entrée		1 450,00	8 535,00	7 400,00	12 465,00	11 205,00	13 365,00	15 650,00	15 600,00
Commission			2 300,00	5 500,00	7 683,00	2 790,00	7 025,00	6 150,00	6 050,00
d'équivalence			2 300,00	5 500,00	7 683,00	2 /90,00	7 025,00	6 150,00	6 050,00
Classe		22.025.00	10 100 00	14.700.00	12.765.00	2 105 00	21 050 50	21 (50 00	14 715 00
préparatoire		22 025,00	18 100,00	14 760,00	13 765,00	3 195,00	21 958,50	21 650,00	14 715,00
Participation									
étudiantes			2 760,00	3 933,00	3 562,00	7 238,22	4 586,85	6 977,93	3 189,38
fongibles									
Autre			70,00	792,00	65,00	40,15	115,00	1 275,00	
TOTAL									
Encaissement	190 552,00	250 675,00	261 494,00	276 812,00	323 205,00	322 046,37	370959,35	271 142,93	388 357,00
Recettes en Régie									

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Diminution significative des recettes issues de la taxe d'apprentissage de 93 % entre 2016 et 2020. Entre 2019 et 2020, la baisse des recettes est de 89 %.

Cette baisse s'explique notamment par la réforme de la taxe d'apprentissage (La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018) qui a eu une incidence sur le taux de répartition de la taxe attribué au « hors quota ». (Source Rapport IGAC - Les incidences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les établissements d'enseignement supérieur culture)

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a établi de nouvelles règles concernant le financement de l'apprentissage (au sens large) et a redéfini notamment le taux de répartition de la taxe d'apprentissage.

La taxe d'apprentissage se subdivise en deux parts :

- une part égale à 87 % de la taxe, le « quota », réservée à l'apprentissage
- une part égale à 13 % de la taxe, le « hors-quota ou solde », destinée aux formations technologiques et professionnelles assurées par des établissements d'enseignement du secondaire, et également aux établissements d'enseignement supérieur.

La part du financement allouée à l'enseignement supérieur tend progressivement à diminuer depuis plusieurs années avec une baisse continue des taux du hors-quota (nommé « solde » depuis 2018), de 90 % en 1972 à 13 % depuis 2018.

Évolution des taux de répartition de la taxe d'apprentissage depuis 1971

	1972	1973	1976	1979	1996	2005	2014	2018
Fonds inter-consulaire de compensation (FNIC)				9%	-	•	•	-
Régions							51%	-
Quota dont : - CFA - Péréquation (FNPTA) - Régions (FNDMA)	10%	18%	20%	20%	40% 32% 8%	57% 35% - 22%	26%	87%
Hors quota ou solde	90%	82%	80%	71%	60%	43%	23%	13%

Source: mission

Par ailleurs, la loi du 5 septembre 2018 prévoit la désintermédiation de la collecte.

Avant le 1^{er} janvier 2020, seuls étaient habilités à collecter la taxe d'apprentissage les organismes paritaires collecteurs agréés OPCA, au niveau national, et les chambres consulaires, au niveau régional. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collecte de taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage est assurée par les 11 opérateurs de compétences agréés par l'État.

À partir de 2021, le recouvrement de la taxe d'apprentissage et de la contribution à la formation professionnelle sera transféré à l'URSSAF, pour la part « quota ».

Le solde de la taxe d'apprentissage (hors quota ou solde 13%) ne sera plus collecté par les opérateurs de compétences (OPCO), mais alloué directement par les entreprises, le solde non affecté étant reversé au Trésor.

<u>Recommandations n°1 Rapport IGAC:</u> Il appartient donc désormais aux établissements d'enseignement supérieur d'aller solliciter directement les entreprises assujetties, dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources (assèchement du hors quota) et la concurrence forte entre établissements pour capter ces ressources.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

<u>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :</u>

Concernant les dotations, subventions et participations, l'augmentation de 2016 à 2020 est de 76 %. Entre 2019 et 2020, l'augmentation est de 68 %.

Toutefois, pour une analyse plus juste de la progression des niveaux de recettes de l'INSEAMM il convient de neutraliser sur les réalisations 2020 la somme de 3 633 261.65 € correspondant à la part de la contribution que doit rembourser l'INSEAMM à la Ville de Marseille du fait du décalage des opérations de transfert suite à la crise du COVID-19.

Si le montant du remboursement est neutralisé, alors l'augmentation s'évalue à 14 % de 2016 à 2020 et à 9% entre 2019 et 2020.

RESSOURCES NON VALORISÉES

L'INSEAMM dispose d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour occuper la propriété communale des bâtiments universitaires des Beaux-Arts avec ses annexes. La surface approximative du site est estimée à 118 357 m2 sur lequel sont érigés les bâtiments universitaires avec ses annexes d'une surface globale de 9 761 m2.

Au titre de cette occupation, la Ville de Marseille réglera les charges locatives ainsi que toutes les consommations de fluides (Electricité, Eau, Chauffage). Ces charges sont évaluées à 150 000 €/an. Cet avantage n'est pas valorisé comme avantage en nature au compte administratif.

La valeur locative annuelle des bâtiments est estimée à 1 194 746.40 €, assimilable à un apport en nature, après déduction de la redevance d'occupation d'un montant de 10 321.92 € annuel (soit un apport en nature évaluée à 1 184 424.48 €).

3.1.3 Les dépenses réelles de fonctionnement

<u>Structure par chapitre – Répartition</u>

DEPENSES	Réalisé	Taux Répartition
011 - Charges à caractère général	717 218,87	10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 069 762,77	88%
65 - Autres charges de gestion courante	10 812,53	0%
67 - Charges exceptionnelles	71 435,52	1%
Total général	6 869 229,69	100%

3.1.3.1 Les charges de personnel et frais assimilés (6 070 k€)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées à 88 % de la masse salariale (Personnel permanents et non permanents).

Les charges de personnel déduction faite des atténuations de charges (70 161,35€) s'élèvent à 5 999 601,42€, contre 5 588 411,77€ pour l'année 2019 (déduction faite des atténuations de charges 54 090,14€), soit une augmentation de 7,36 %.

Cette augmentation significative s'explique par l'élargissement des activités de l'EPCC. En premier lieu, l'INSEAMM s'est engagé dans un mouvement de dé-précarisation du corps enseignant du Conservatoire (Contractualisation des vacataires, mutations) dès le mois de Septembre 2020. Cette

INSEAMM CA 19/03/2021 Délibération n°DELIB_04_FI_21_03_19_CPTE_ADM_2020_PJ2

action représente un effort financier de 308 764.94 € pour 25 ETP. En outre, l'INSEAMM a procédé dès Septembre au remplacement de postes vacants (équipe enseignante et administrative) pour un montant de 23 470.74 €.

Enfin, au-delà de la mise à niveau des avantages sociaux par rapport à ceux du Conservatoire, l'INSEAMM a amorcé un renforcement de ses effectifs au 2nd semestre 2020 (7 ETP recrutés / 46 prévus par l'étude financière). Cela représente un effort financier de 63 560.74 €.

LA MASSE SALARIALE (PERSONNEL PERMANENT ET NON PERMANENT HORS INTERVENANTS PONCTUELS)

Ce montant est de <u>5 947 131,70 €.</u> Il comprend :

- La rémunération brute du personnel (Traitement de Base, Indemnité de Résidence, Supplément Familial de traitement, Régime Indemnitaire, Participation Employeur Mutuelle...)
- Les charges patronales (Retraite CNRACL / IRCANTEC / RAFP, URSSAF, Centre de Gestion, Cotisation au Fonds National de Compensation du Supplément Familial...)
- Les charges sociales (Tickets Restaurants, Comité d'Action Sociale, Participation Employeur Abonnement Transport en Commun, Médecine professionnelle...)

SYNTHÈSE RÉALISÉE 2020 MASSE SALARIALE PERSONNEL PERMANENT ET NON PERMANENT (HORS INTERVENANTS)

Compte	Total Prévu	Réalisé	Taux réalisation
011 - Charges à caractère général	500,00	320,04	
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	320,04	64,01%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 782 986,88	5 946 811,54	
6331 - Versement de transport	84 170,00	68 258,53	81,10%
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	21 005,00	17 064,11	81,24%
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	96 580,00	75 863,92	78,55%
6338 - Autres impôts, taxes ,sur rémunérations	13 210,00	10 238,34	77,50%
64111 - Rémunération principale	2 674 000,00	2 376 024,40	88,86%
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	112 200,00	100 229,08	89,33%
64118 - Autres indemnités	502 200,00	470 841,57	93,76%
64131 - Rémunérations	974 665,00	883 985,33	90,70%
64138 - Autres indemnités	168 665,00	161 957,64	96,02%
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	764 130,00	669 975,95	87,68%
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	918 328,13	828 082,50	90,17%
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	69 505,00	42 151,49	60,65%
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	17 200,00	-	0,00%
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	23 100,00	7 580,54	32,82%
64731 - Versées directement	10 900,00	10 866,93	99,70%
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	40 520,00	34 880,00	86,08%
6475 - Médecine du travail, pharmacie	10 158,75	7 410,00	72,94%
6478 - Autres charges sociales diverses	6 500,00	6 959,29	107,07%
6488 - Autres charges	275 950,00	174 441,92	63,22%
65 - Autres charges de gestion courante	-	0,12	
65888 - Autres	-	0,12	
TOTAL	6 783 486,88	5 947 131,70	

RÉPARTITION DES COÛTS DE MASSE SALARIALE PAR NATURE DE DÉPENSES

Nature de dépenses	Montant	%
Traitement de Base	3 360 238,81	56,50%
Régime Indemnitaire	632 799,21	10,64%
Cotisations Sociales	883 552,34	14,86%
Allocations Retour à l'emploi	10 866,93	0,18%
Cotisations Retraites	828 082,50	13,92%
Cotisation Action Sociale (CAS)	34 880,00	0,59%
Médecine du Travail	7 410,00	0,12%
Tickets Restaurants (Déduction atténuations de charges)	155 038,50	2,61%
Carte RTM (Déduction atténuation de charges)	20 117,18	0,34%
Autres charges (Particip. Mutuelles, Transp. En commun)	14 146,41	0,24%
TOTAL	5 947 131,88	100,00%

<u>RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE PAR OBJET DE COÛTS</u>

OBJET DE COÛTS	MONTANT 2020	%
Enseignement Art & Design	576 380,87	9,69%
Enseignement Art	1 122 979,70	18,88%
Enseignement Design	514 799,83	8,66%
Enseignement Pisourd	12 907,45	0,22%
Moniteurs d'années	29 934,06	0,50%
Workshop	50 762,16	0,85%
Conférence Forum Arc	1 137,81	0,02%
Professionalisation	62 934,98	1,06%
International	14 855,77	0,25%
Recherche	13 873,17	0,23%
Classe Préparatoire	83 397,81	1,40%
Concours	5 234,99	0,09%
Commission d'Admission	5 173,07	0,09%
Pratiques amateurs	383 696,40	6,45%
Bases techniques	671 914,15	11,30%
Bibliothèque	146 697,48	2,47%
International	62 033,68	1,04%
Communication	128 550,45	2,16%
Administration Pédagogique	409 189,76	6,88%
Direction	335 846,36	5,65%
Budget Finances	184 970,86	3,11%
Ressources Humaines Aff. Générales	199 290,83	3,35%
Achats Marché Ingénierie Juridique	92 220,59	1,55%
Logistique	52 363,71	0,88%
Magasin	70 310,97	1,18%
Service Technique Beaux-Arts	303 929,40	5,11%
Service Informatique	34 522,29	0,58%
Hygiène et Sécurité	46 982,10	0,79%
Conservatoire	330 241,18	5,55%
TOTAL	5 947 131,88	100,00%

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation Effectifs 2019-2020
Effectif budgétaire ETP	108,77	113,58	112,89	268,73	155,84
Dont TC	105,00	108,00	106,00	254,00	
Dont TNC	3,77	5,58	6,89	14,73	
Effectifs budgétaires pourvus ETP	102,67	106,28	104,99	140,64	35,65
Titulaires	77,04	77,54	75,94	91,44	
Non titulaires	25,63	28,74	29,05	49,20	

Répartition des effectifs	Effectifs Budgétaires
Direction Générale / Secrétariat Général	33,10
Beaux-Arts	83,78
Conservatoire	142,00
Institut des Formations Artistiques	9,85
TOTAL	268,73

3.1.3.2 Les autres charges (799 k€)

Les autres charges représentent 12 % du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont composées de :

LES <u>FRAIS GÉNÉRAUX = 146 622,13 € (-4%)</u>

Les frais généraux de l'établissement s'élèvent en 2020 à 146 622,13 €. Ces coûts comprennent :

- Les frais de carburants du parc véhicules 4 967,32 € (-35%)+ Location longue durée 13 623,22
 € (-51%)
- Les frais de réceptions 639,00 € (-64%)+ fournitures alimentaires 367,10 € + Autres services extérieurs (prestations) 5 730,20 €
- La redevance d'occupation des locaux versée à la Ville de Marseille 10 647,34 € (+1%)
- Les cotisations d'assurances (Véhicules, Contentieux, Responsabilité civile, Risques Statutaires) 88 744,72 € (+11%). Ce montant est composé en grande partie de l'Assurance Risque Décès, Congé de maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service
- Les frais liés aux certificats de signature électronique (PO et PC) 612,00 €
- Les frais d'honoraires d'avocat et frais d'instances 3 300,00 €
- Les frais de certificat d'immatriculation Véhicule PEUGEOT EXPERT du service technique (normes européennes) 2005,20 €
- Les frais de publication des marchés publics 2 890,80 € (-31%)
- Les frais de déplacement du personnel 265,00 € (-92%)
- Les frais d'affranchissement 7 023,36 € (-20%)
- Les cotisations / adhésions aux organismes 5 806,87 € (-15%) (ANDÉA, Grand Luminy...)

<u>Détail de l'exécution budgétaire :</u>

Compte	Total_Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
011 - Charges à caractère général	148 650,00	146 622,13		2 027,87
60622 - Carburants	5 500,00	4 967,32	90,31%	532,68
60623 - Alimentation	500,00	367,10	73,42%	132,90
60632 - Fournitures de petit équipement	-	-		-
6132 - Locations immobilières	10 600,00	10 647,34	100,45%	- 47,34
6135 - Locations mobilières	9 800,00	13 623,22	139,01%	- 3 823,22
6156 - Maintenance	-	•		-
6168 - Autres primes d'assurance	86 000,00	88 744,72	103,19%	- 2744,72
6188 - Autres frais divers	650,00	612,00	94,15%	38,00
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 300,00	3 300,00	100,00%	-
6228 - Divers	2 100,00	2 005,20	95,49%	94,80
6231 - Annonces et insertions	5 000,00	2 890,80	57,82%	2 109,20
6251 - Voyages et déplacements	-	265,00		- 265,00
6256 - Missions	-	•		-
6257 - Réceptions	1 000,00	639,00	63,90%	361,00
6261 - Frais d'affranchissement	9 200,00	7 023,36	76,34%	2 176,64
6281 - Concours divers (cotisations)	6 500,00	5 806,87	89,34%	693,13
6288 - Autres services extérieurs	8 500,00	5 730,20	67,41%	2 769,80

LES CHARGES DES FONCTIONS SUPPORT (RESSOURCES HUMAINES, TIC, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ, FINANCES) = 569 004,13 €

Synthèse:

FONCTIONS	Réalisé
Hygiène et Sécurité	237 498,71
Ressources Humaines	3 928,08
Informatiques	143 979,69
Finances	183 597,65
TOTAL	569 004,13

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ = 237 498,71 €

Compte	Total_Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
011 - Charges à caractère général	249 200,00	237 498,71		11 701,29
60631 - Fournitures d'entretien	500,00	ı		500,00
60632 - Fournitures de petit équipement	9 500,00	9 682,45	101,92%	- 182,45
60636 - Vêtements de travail	11 100,00	9 615,20	86,62%	1 484,80
6068 - Autres matières et fournitures	28 000,00	25 428,41	90,82%	2 571,59
6156 - Maintenance	-	-		-
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux)	123 000,00	122 048,78	99,23%	951,22
6283 - Frais de nettoyage des locaux	54 000,00	53 832,68	99,69%	167,32
6288 - Autres services extérieurs	23 100,00	16 891,19	73,12%	6 208,81

Parmi les frais de services extérieurs (prestations) pour le respect des prescriptions règlementaires:

- La lutte contre le risque incendie 7 074,02 € (mise en service du système détection incendie, maintenance, vérification règlementaire, fournitures signalétique, équipements de protection)
- La maintenance préventive et corrective de l'ascenseur 1 620,00 €
- La fourniture d'EPI pour les services techniques et les ateliers étudiants 4 887,90 €
- Le traitement des déchets 1 656,94 € (Gestion déchets cafétéria, Tri sélectif produits chimiques des ateliers)
- La sécurité des bâtiments et des accès 4 628,40 € (cylindres et clefs, système de verrouillage, maintenance règlementaire portail)
- Les frais d'entretien de la cafétéria 3 065,28 € (Entretien, réparation électroménager, aménagements, ...)
- Le dispositif de secours sur site 2 478,88 € (matériel sécurité et premier secours, défibrillateurs, maintenance réglementaire défibrillateurs)
- L'ergonomie des postes de travail 3 233,35 €
- Le traitement contre les nuisibles 1 971,40 €
- Les dépenses supplémentaires liées au COVID 29 501,15 € (masques, gels, visières, plexiglass, produits désinfectants, produits désinfectants)
- Le 1er poste de dépense est le gardiennage 122 048,78 € (+1%). Le 2nd poste de dépense est le nettoyage 53 832,68 € (+11%). Ces postes ont augmenté respectivement de 1 % et 11% par rapport à l'année précédente 2019.

RESSOURCES HUMAINES = 3 928,08 €

Compte	Total_Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
011 - Charges à caractère général	9 300,00	3 479,18		5 820,82
60632 - Fournitures de petit équipement	-	-		-
6182 - Documentation générale et technique	500,00	828,90	165,78%	- 328,90
6184 - Versements à des organismes de formation	6 000,00	2 489,00	41,48%	3 511,00
6251 - Voyages et déplacements	1 000,00	ı	0,00%	1 000,00
6256 - Missions	1 800,00	-	0,00%	1 800,00
6281 - Concours divers (cotisations)	-	161,28		- 161,28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	-	448,90		- 448,90
6475 - Médecine du travail, pharmacie	-	448,90		- 448,90
Total	9 300,00	3 928,08		5 371,92

Ces charges regroupent notamment :

- Les frais de formations du personnel (+déplacements) dont ceux pour le CHSCT 2 489,00 € (-67% par rapport à 2019)
- La documentation générale RH 828,90 € (+68%)
- La participation financière à un lauréat du concours d'agent de maitrise 161,28 €
- Les frais d'examens médicaux 448,90 € (-2%)

TIC = 143 979,69 €

Compte	Total_Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
011 - Charges à caractère général	212 050,00	134 486,76		77 563,24
60632 - Fournitures de petit équipement	9 500,00	4 045,24	42,58%	5 454,76
6068 - Autres matières et fournitures	-	1		-
6156 - Maintenance	96 000,00	75 529,58	78,68%	20 470,42
6182 - Documentation générale et technique	350,00	1		350,00
6184 - Versements à des organismes de formation	26 000,00	-		26 000,00
6261 - Frais d'affranchissement	-	433,35		- 433,35
6262 - Frais de télécommunications	22 700,00	30 655,05	135,04%	- 7 955,05
6288 - Autres services extérieurs	57 500,00	23 823,54	41,43%	33 676,46
65 - Autres charges de gestion courante	11 700,00	9 492,93		2 207,07
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	11 700,00	9 492,93	81,14%	2 207,07
Total	223 750,00	143 979,69	=	79 770,31

Ces charges regroupent notamment :

- La téléphonie fixe 1 558,77 € (+15%)
- La téléphonie mobile 7 592 ,22 € (+37%)
- Le réseau filaire 3 764,96 € € (-6%)
- Le réseau internet RAIMU 9 091,00 €
- Le réseau internet REINATER 9 000, 00 € (0%)
- Les services de données Cloud 2 480,40 € (+8%)
- La maintenance du VDESK 36 264,00 € (-11%)
- La maintenance des moyens d'impressions 7 634,47 € (dont opérations de maintenance exceptionnelle 4 549,36 €) (+87%)
- Les prestations de services (sur site et assistance) 31 282,20 € (-19%)
- Les fournitures de petit équipement 3 817,24 € (31%)
- Les redevances licences logiciels 9 492,93 € (+109%)
- La fourniture des logiciels (Berger Levrault, Enovacom, Saiga) 13 931,65 € (-12%)
- Les solutions de paiements à distance 7 314,00 € (-33%)
- Les fournitures Cartes Etudiants 554,40 € (-83%)

FINANCES = 183 597,65 €

Ces charges regroupent notamment :

- Les écritures d'amortissements 180 007,26 € (opérations d'ordre) (+6% par rapport à 2019)
- Les frais de services bancaires et assimilés 1 500,00 € (frais de dossier contrat d'ouverture ligne de trésorerie)
- Autres régularisations comptables 70,39 € (Frais sur paiement en ligne).

LES AUTRES CHARGES PAR DOMAINES D'ACTIVITÉS =

Ces charges se comptabilisent par domaines d'activités (relevant de Services Gestionnaires de Crédits). Elles comprennent :

- Les rémunérations d'intervenants ponctuels (Animation Workshop / Conférences / Séminaires / Preneurs de Notes / Modèles vivants) et la prise en charge éventuelle de leurs frais de déplacement / restauration / hébergement
- Les prestations de services et la maintenance d'équipement
- Les locations (location mobilière, location immobilière)
- L'achats de fournitures (fournitures scolaires, fournitures petit équipement, fournitures hygiène et sécurité, fournitures diverses)
- Les frais de déplacements du personnel
- L'organisation de réception
- Le versement de bourse étudiantes d'aide à la mobilité ou d'aide à projet

Détail

Services	Budget Alloué	Montant réalisé	Taux de réalisation
Programmation Artistique et Pédagogique	84 000,00	57 214,37	68,11%
Fonctionnement des Ateliers Etudiants	48 000,00	50 482,74	105,17%
Interprétariat LSF	63 466,00	51 422,24	81,02%
Action PISOURD	10 100,00	7 971,45	78,93%
Organisation des Jury Diplômes	7 500,00	2 029,44	27,06%
Institut des Beaux-Arts (Pratiques Amateurs, Classe Préparatoire)	8 000,00	4 853,94	60,67%
Aides à projets	7 000,00	5 500,00	78,57%
Mobilité Internationale	30 656,18	31 292,00	102,07%
Programme ERASMUS+	37 118,40	14 128,80	38,06%
Programme Recherche	10 000,00	6 671,78	66,72%
Communication / Diffusion	46 900,00	33 348,48	71,11%
Insertion Professionnelle	5 000,00	2 544,66	50,89%
Maintenance des Bâtiments / Logistique	26 500,00	30 458,24	114,94%
Achats de fournitures (Magasin, Secrétariat Général)	11 500,00	8 631,66	75,06%
TOTAL	395 740,58	306 549,80	77,46%

3.1.3.3 La comparaison des réalisations par rapport aux exercices antérieurs

DEPENSES	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Variation 2019/2020
011 - Charges à caractère général	670 914,45	618 840,28	716 325,25	756 195,53	717 218,87	-5%
012 - Charges de personnel	5 451 220,92	5 384 121,06	5 522 393,02	5 642 501,91	6 069 762,77	8%
65 - Autres Charges de gestion courante	2 697,36	12 325,48	7 083,29	15 072,48	10 812,53	-28%
66 - Charges Financières	-	1 000,00	-	-		
67 - Charges Exceptionnelles	71 536,31	46 902,57	95 638,32	99 454,00	71 435,52	-28%
68 - Dotations aux amortissements	123 189,52	153 992,59	119 167,82	169 201,89	180 007,26	6%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 319 558,56	6 217 181,98	6 460 607,70	6 682 425,81	7 049 236,95	5%

3.2 Structure et évolution de la section investissement

3.2.1 Taux de réalisation de la section investissement

Étiquettes de lignes	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation	Disponible
RECETTES	767 352,40	760 359,66	99%	6 992,74
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	580 352,40	580 352,40	100%	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 000,00	180 007,26	96%	6 992,74
DEPENSES	767 352,40	126 156,41	16%	641 195,99
20 - Immobilisations incorporelles	45 000,00	15 522,00	34%	29 478,00
21 - Immobilisations corporelles	399 000,00	110 634,41	28%	288 365,59
23 - Immobilisations en cours	323 352,40	-	0%	323 352,40

3.2.2 Les recettes réelles d'investissement

Il n'y a pas eu de recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2020.

Les opérations d'ordres de transfert entre section s'élèvent à 180 007.26 € et correspondent aux amortissements 2020.

3.2.3 Les dépenses réelles d'investissement

Structure par chapitre - Répartition

DEPENSES	Réalisé	Taux Répartition
20 - Immobilisations incorporelles	15 522,00	12%
21 - Immobilisations corporelles	110 634,41	88%
23 - Immobilisations en cours	-	0%
Total général	126 156,41	100%

Les dépenses d'investissement s'élèvent au total à 126 156,41 €. Les immobilisations corporelles représentent 88 % et les immobilisations incorporelles 12%.

Analyse par chapitre

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES = 15 522,00 €

20 - Immobilisations incorporelles	Réalisé	Taux de répartition
2031-Frais d'études	11 424,00	74%
2051-Concessions et droits similaires	4 098,00	26%
Total général	15 522,00	100%

<u>Détail :</u>

Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
SAS LES MARSIENS	CESSION DES DROITS D'AUTEURS - MARCHE MSPMC010 - DESIGN		
SAS LES IVIARSIENS	DE L'AMENAGEMENT DE LA CAFETERIA	1 000,00	1 200,00
Entreprise AS INFORMATIQUE	ACQUISITION LOGICIEL DE GESTION MAINTENANCE TECH.		
Entreprise as informatique	LOGISTIQUE - MANAGEMAINT V4 - 3 LICENCES	540,00	648,00
SAS LES MARSIENS	OPE. AMENAGEMENT – MARCHE 2020MSMPC001 – DESIGN PATIO		
SAS LES IVIANSIENS	MOBILIER ET AMENAG. ESPACES – CONCEPT ET SUIVI	940,00	1 128,00
CAS CALCA INFORMATIONS	ACQUISITION MODULE IMPORT DES ATTENTES ETUDIANTS DEPUIS		
SAS SAIGA INFORMATIQUE	FICHIER CSV - DEMATERIALISATION DES INSCRIPT	900,00	1 080,00
CARL KALVET	REALISATION ETUDES TECHNIQUE PREALABLE RESEAU		
SARL KALYST	TELEPHONIE FIXE - MARCHE 2018004 LOT 2	5 625,00	6 750,00
CARL KALVET	REALISATION ETUDES TECHNIQUE PLAN RESEAU CNRR - MARCHE		
SARL KALYST	2018004 LOT 1	2 955,00	3 546,00
SAS GRAITEC SUD EST	ACQUISITION 1 LOGICEL DE DESIGN 3D RHINOCEROS 6 -		
SAS GRAFIEC SUD EST	AFFECTATION SALLE DESIGN LOAD	975,00	1 170,00
	Total général	12 935,00	15 522,00

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES = 110 634,41 €

21 - Immobilisations corporelles	Réalisé	Taux de répartition
2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	22 305,11	20%
2181-Installations générales, agencements et aménagements divers	26 797,90	24%
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	53 600,25	48%
2184-Mobilier	4 931,41	4%
2188-Autres immobilisations corporelles	2 999,74	3%
Total général	110 634,41	100%

3.2.4 L'inventaire des biens Entrée 2020

N_inventai	Désignation	Valeur initia ¥	Date d entr
	AMENAGEMENT CAFETERIA		10/01/2020
	IMPRIMANTE MULTIFONCTION E-STUDIO 2515AC COULEUR - TOSHIBA - N°S:CNJJ41727	1	26/02/2020
	IMPRIMANTE MULTIFONCTION E-STUDIO 2515AC COULEUR - TOSHIBA - N°S:CNJJ41825		26/02/2020
_	TOUR POITER A PEDALE FIXE - GIRELLE 300MM - SHIMPO RK3D		13/03/2020
,	CROUTEUSE SUR PIEDS - LARGEUR UTILE 66CM AVEC TAPIS - PW600	1	13/03/2020
,	OPERATION DE TRAVAUX 2019 = AMENAGEMENT COURANT FAIBLE/FORT LOCAL B3 - INFOGRAPH		04/05/2020
,	LOT 2 ENREGISTREUR PORTABLE AUDIO 6 PISTE H6 - ZOOM		23/01/2020
,	ATTACHE MICROPHONE BLIMP MKII - RODE		31/01/2020
,	MICROPHONE NTG3B NORR - RODE		31/01/2020
	IMPRIMANTE MULTIFONCTION E-STUDIO 2515AC COULEUR - TOSHIBA		06/05/2020
	LOT 2 TABLETTES NUMERIQUES IPAD 128GO - APPLE		10/03/2020
			28/02/2020
_	COMMUTATEUR SWITCHES CISCO 2960X-24PS-L N°S: FCW2301B087		
	POSTE A SOUDER MIG 255C PRO PAK FR - CITOSTEEL		01/03/2020
,	APPAREIL PHOTO BOITIER NU D750 - NIKON - N°S: 6214453		28/02/2020
_	SCANNER A PLAT A3 OPTIC SLIM 10180 - PLUSTEK		11/03/2020
	BORDEUSE-MOULUREUSE MOTORISEE BR-18E-36 - BAILEIGH INDUSTRIAL		23/06/2020
	IMPRIMANTE LASER MONOCHROME LASERJET ENTERPRISE M806DN - HP - N°S:		10/04/2020
_	COMMUTATEUR SWITCHES CISCO CATALYST 2960X-24TS-L - N°SERIE :		06/05/2020
_	LOT 3 ORDINATEURS DE BUREAU POSTE FIXE OPTIPLEX 3020 ET ECRAN LLIYAMA - DELL		30/06/2020
1065	LOT 3 ORDINATEURS PORTABLE PRECISION 3530 15.6" FHD i5 - DELL	4 860,00	07/07/2020
1066	COMMUTATEUR SWITCHES CISCO CATALYST 2960X-24TS-L	2 571,60	13/07/2020
1067	COMMUTATEUR SWITCHES CISCO CATALYST 2960X-24TS-L (MINI-GBIC)	822,00	25/06/2020
1068	COMMUTATEUR SWITCHES CISCO CATALYST 3750G (MINI_GBIC)-L	822,00	25/06/2020
1069	LOGICIEL DE GESTION MAINTENANCE TECH. LOGISTIQUE - MANAGEMAINT V4 - 3 LICENCES	648,00	27/07/2020
1070	BUREAU COMPACT 90° ASYMETRIQUE MAJESTY CHENE CLAIR AV. FAUTEUIL - CAISSON - UGAP	613,34	28/07/2020
1071	ARMOIRE METALLIQUE ETIC B COLORIS ALUMINIMUM - L.120XH.198XP.43 - UGAP	269,52	23/07/2020
1072	LOGICIEL MODULE IMUSE EXTRACTION DONNEES FORMAT CSV	1 080,00	16/07/2020
1074	LAVE-VAISELLE - SMS46JI17E - BOSCH	634,00	24/07/2020
1079	FOUR ENCASTRABLE A CATALYSE INOX - FAO 204X - FAGOR		15/07/2020
1080	ORDINATEUR FIXE OPTIPLEX 3020 AVEC ECRAN LIYAMA PROLITE X2474HS-B1 - DELL - N°S		25/08/2020
,	LOT 2 ORDINATEURS FIXE OPTIPLEX 3020 DOUBLE ECRAN LIYAMA P		25/08/2020
_	LOT 4 ORDINATEURS PORTABLE PRECISION 3541 I7 - DELL		25/08/2020
_	LOT 7 ORDINATEURS FIXE OPTIPLEX 3020 DOUBLE ECRAN LIYAMA P		25/08/2020
	ETUDES TECHNIQUES PLAN IMPLANTATION RESEAU FILAIRE ET WIFI CNRR		12/11/2020
7	ETUDES TECHNIQUES FAISABILITE RESEAU TELEPHONIE FIXE CNRR		12/11/2020
_	DESIGN PATIO CENTRAL BATIMENT PRINCIPAL - MOBILIER ET AMENAGEMENT ESPACE		05/08/2020
	VITRAGES SECURIT CLAIR EPAISSEUR 8MM BANQUES RESTAURATION		06/10/2020
7	FAUTEUIL DE BUREAU ERGONOMIQUE ARTECH TISSU		16/11/2020
•	NETTOYEUR HP 1700W 135 BARS		
_			01/10/2020
_	TABLE INOX MOBILE 100X70X85CM INOX BIM		13/10/2020
,	VITRINE REFRIGEREE BRABANT 1M		13/10/2020
_	ASPIRATEUR SPECIAL CONSERVATION FONDS BIBLIOTHEQUE GS888 - CONSERVAC		10/11/2020
_	SCANNER AO IQ QUATTRO 4450 44 POUCES - CONTEX		02/11/2020
_	MOTOCULTEUR FG320 - HONDA		28/10/2020
	PERFORATEUR DHR264PT4J - MAKITA		03/11/2020
_	PERCEUSE VISSEUSE 18V DDF459RMJ - MAKITA		03/11/2020
	LOGICIEL DE DESIGN 3D RHINOCEROS 6 LAB KIT 30 POSTES - CADLINK		13/11/2020
_	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE ALPHA 7R III BOITIER AVEC FOCALE SAMYANG 35MM SONY		18/11/2020
	SYSTÈME DE VISIOCONFERENCE DE GROUPE BUNDLE VISIO		03/12/2020
	CAMERA ZOOM X12 PILOTABLE POUR VISIOCONFERENCE		24/11/2020
1113	CASQUE MICRO JABRA CONVERTIBLE DOUBLE CONNECTIVITE	1 339,20	03/12/2020
1119	BOITIER APPAREIL PHOTO Z50 - NIKON AVEC OBJECTIF 16-50MM	1 149,00	07/12/2020
1120	SONO PORTABLE 12" PRO BOOMTONE MOBILE 12 UHF AVEC MICRO SANS FIL	498,00	02/12/2020
1028	OPERATION D'AMENAG MARCHE 19MSPMC010 - DESIGN DE L'ESPACE CAFETERIA : REA./FAB. MOBILIERS & AMENA	12 351,60	
1028	OPERATION D'AMENAG MARCHE 19MSPMC010 - DESIGN DE L'ESPACE CAFETERIA : DOSSIER APV/PRO	2 340,00	
	TOTAL	126 156,41	

3.2.5 Le programme d'investissement et son financement

<u>Progression des dépenses d'investissement :</u>

Année	Réalisé
2012	171 813,56
2013	206 613,88
2014	684 987,11
2015	664 811,44
2016	468 136,50
2017	95 313,67
2018	100 706,81
2019	168 028,22
2020	126 156,41

Financement du programme d'investissement :

L'EPCC n'a pas recours à l'endettement. Les investissements 2020 ont été financés par la capacité d'autofinancement. Aucune subvention d'investissement n'a été reçue en 2020.

L'INSEAMM a pour objectif de construire un nouveau plan d'investissement pour les 3 exercices à venir visant à équiper ses différents sites et renouveler son parc d'équipement en vue d'élargie son offre d'enseignement sur ses différents sites : École des Beaux-Arts et Conservatoire.

En outre, les problématiques liées à la gestion des bâtiments et les charges d'entretien liées nécessiteront dans les années à venir de mener une réflexion plus large sur les niveaux de ressources de l'établissement.